

Formation Arbitres 2027



COMITÉ RÉGIONAL
CENTRE - VAL DE LOIRE
DE TIR À L'ARC

Formation Arbitres 2027

L'offre de formation sera composée de **4 formations initiales**.

Seuls les deux premiers niveaux seront mis en place lors de la saison 2027.



La Fédération délègue l'organisation pratique des formations aux comités régionaux qui fixent librement leurs tarifs (sans possibilités de changements des volumes horaires ou des contenus).

Le PCRA, est le garant de la mise en place des formations fédérales telles que décrites dans le cahier des charges. Il coordonne l'équipe de formateurs en place dans la région.

- *Attention : pour les clubs, avoir un "Assistant Arbitre" ne permet pas d'organiser une compétition.*
- *Le club doit toujours compter un arbitre fédéral parmi ses licenciés pour avoir le droit d'organiser.*

Niveau 1 : Assistant arbitre

Prérogatives



Assister les arbitres fédéraux lors d'une compétition « Cibles » (Tir à 18m et TAE), **hors championnat**

- Contrôler le matériel des archers
- Contrôler le terrain de la compétition
- Juger les cordons
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique
- Être DOS (directeur des tirs)
- Accompagner les archers et notamment les plus jeunes dans le marquage des scores
- Signaler un danger

Tenue

- Un pantalon et un haut de couleur sombre
- Un brassard bleu portant la mention « Assistant arbitre »

Niveau 1 : Assistant arbitre



Conditions d'accès

- Avoir 14 ans au premier jour de la formation
- Etre licencié à la FFTA depuis deux saisons
- Suivre le e-learning fédéral sur les violences sexistes et sexuelles

Inscription

- *1ère étape : le candidat fait une pré-inscription sur le site de Comité Régional*
- 2ème étape : Le candidat se préinscrit en ligne via son espace licencié sur le site de la FFTA. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le candidat aura accès à la formation VSS et au e-learning de formation.



PRE-REQUIS : Module VSS - Violences sexistes et sexuelles

OBLIGATOIRE pour avoir accès à la formation

En ligne sur la plateforme fédérale de formation

E-learning

3 heures

- Matériel
- Jugement des cordons
- Terrain de compétition
- Temps de tir « cibles »

Présentiel

7 heures

- Echanges sur les thématiques vues en e-learning Le corps arbitral
- Les compétitions
- Le matériel
- Notions greffe
- Jugement des cordons

Stages pratiques 3 demi-journées

- Mises en situation pratiques et pédagogiques lors de compétitions « cibles »
- **Evaluation** sur le jugement des cordons lors du dernier stage

• L'attestation Assistant Arbitre :

est délivrée lors que le stagiaire a suivi l'ensemble de la formation et réussi l'évaluation de jugement des cordons

Niveau 2 : Arbitre fédéral (et arbitre jeune)



Prérogatives

- L'arbitre Fédéral, peut officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition dans son option **exceptées celles comprenant des duels et des matchs.**
- L'arbitre Fédéral, peut officier en tant qu'arbitre suppléant lors d'une compétition dans son option ou non.
- Le Jeune Arbitre peut officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition à destination d'un jeune public, dans son option.
- Le Jeune Arbitre peut officier en tant qu'arbitre suppléant lors d'une compétition dans son option jusqu'au Championnat de France

Niveau 2 : Arbitre fédéral (et jeune arbitre)



Conditions d'accès

- Avoir 17 ans au premier jour de la formation ou 14 ans pour le jeune arbitre
- Etre licencié à la FFTA
- Avoir suivi la formation « Premiers Secours »*

Inscription

- 1ère étape : le candidat fait sa pré-inscription sur le site de Comité Régional
- 2ème étape : Le candidat se préinscrit en ligne via son espace licencié sur le site de la FFTA. au e-learning de formation.

*** ATTENTION : La formation « Gestes qui sauvent » est obligatoire pour pouvoir s'inscrire**



PRE-REQUIS : Être « Assistant Arbitre »

E-learning

3 heures

- Catégories
- Temps de tir
- Surclassements

Présentiel ou distanciel

28 heures *

7 heures de révision de programme assistant arbitre et approfondissement
14 heures de travail sur l'option présentée
7 heures d'études de cas et de retour sur les mises en situation...

Stages pratiques 3 journées

- Mises en situation pratiques et pédagogiques lors de compétitions



Les 28 heures dispensées par les formateurs régionaux

« Jour 1 »

7 heures

- **Révisions** programme assistant arbitre
- **Approfondissements**
 - Organisations
 - Compétitions
 - Surclassements
 - Temps de tir
 - Para tir à l'arc

« Jours 2 et 3 »

14 heures

- Option choisie
(Cible, Tir en campagne,
Nature/3D)**
- Généralités
 - Règlements

« Jour 4 »

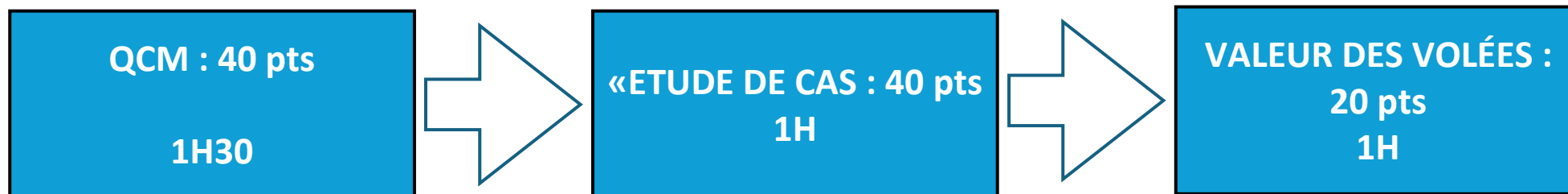
7 heures

- Etudes de cas
- Retour sur les mises en situation
- Résolution des problèmes
- Attitude et comportement



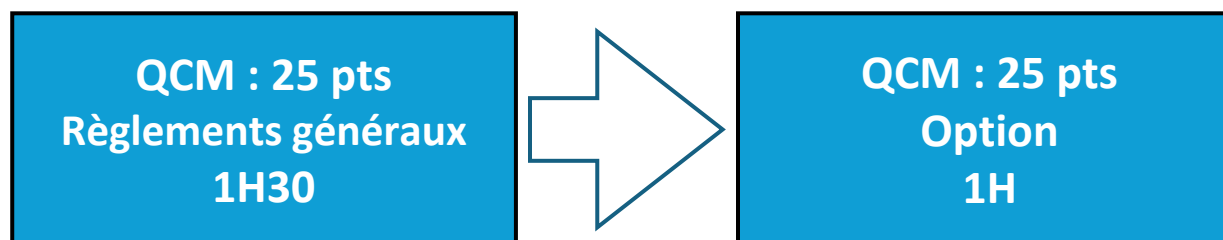
L'EXAMEN ARBITRE FEDERAL

- 2 sessions : AVRIL et NOVEMBRE
- examen dématérialisé, se tient en région sous la supervision du PCRA
- préparé et corrigé par la CNA



- 14/20 (70/100) pour être reçu à l'examen
- Note minimale de 10/20 par épreuve
- Chaque épreuve dont la note est supérieure à 14/20 est acquise
- Possibilité de se présenter 4 fois à l'examen

L'EXAMEN JEUNE ARBITRE



- 14/20 (35/50) pour être reçu à l'examen



- **Le diplôme d'Arbitre fédéral :**

est délivré après la réussite de l'examen.

Validation du titre d'arbitre après l'arbitrage d'un concours sous la supervision d'un arbitre titulaire actif et à la suite d'une prestation de serment

- **Les compétences (Run archery, beursault) :**

sont reconnues par la délivrance d'une attestation

Niveau 3 : Arbitre duels

FORMATION PREVUE POUR SEPTEMBRE 2027



L'arbitre duels officie lors de compétitions fédérales. Il peut également officier en tant qu'arbitre responsable lors d'une compétition comportant des duels et de matchs dans son option.

Niveau 4 : Arbitre national

FORMATION PREVUE POUR SEPTEMBRE 2027



L'arbitre national officie en tant qu'arbitre sur tous les types de compétitions. Il peut être arbitre responsable lors de toutes les compétitions nationales dans son (ses) option(s).



Compléments/rappels



- Les arbitres ayant obtenu leur diplôme avant avril 2027 sont arbitres duels.
- Pour être déclaré « actif », un arbitre (fédéral ou jeune) doit répondre aux critères suivants :
 - Avoir une licence en cours prise avant le 15 octobre de l'année sportive.
 - Avoir suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation (initiale ou continue).
 - Avoir effectué deux (2) arbitrages dans l'année sportive précédente, dont un (1) à l'extérieur de son club.
- *Les différents statuts des arbitres sont à retrouver dans le règlement généraux, art A3.4.6*

- **Dates et coût des formations en présentiel :**

- **Assistant arbitre :**

- 17/10/2026
- 19€



- **Arbitre fédéral :**

- 16/01/2027
- 03/04/2027
- 12/06/2027
- 09/10/2027
- 76€



- **Les lieux restent à définir**